

Bruxelles, le 24 septembre 2020

Sujet : Pandémie Coronavirus - Application Coronalert

Cher professionnel de la santé,

La pandémie mondiale de Covid-19 que nous connaissons aujourd'hui a incité les autorités publiques à développer une application destinée à faciliter le suivi des contaminations.

Fin septembre 2020, les citoyens belges pourront télécharger cette application, appelée « Coronalert ». Coronalert constitue une **mesure supplémentaire de lutte contre le coronavirus**. Cet outil permettra d'améliorer et d'accélérer la détection des contaminations et donc de renforcer les mesures existantes.

Quels sont les avantages de l'appli Coronalert ?

Coronalert s'inscrit dans une stratégie plus large de détection des contacts. Cette application, **qui respecte totalement la vie privée des utilisateurs** :

- permet à la personne qui a téléchargé Coronalert de savoir si elle a été en contact étroit avec un autre utilisateur de l'appli qui a été testé positif au coronavirus, **sans dévoiler de qui il s'agit**. Les autorités ne sont pas non plus averties : les données téléchargées par l'application ne sont pas diffusées à des tiers;
- permet d'avertir les contacts étroits de l'utilisateur qui a été personnellement testé positif au coronavirus, **tout en maintenant l'anonymat de l'utilisateur**.

Qui sont les contacts étroits ?

Les contacts étroits sont des personnes avec lesquelles l'utilisateur est entré en contact pendant plus de 15 minutes et à moins de 1,5 mètre.

Comment fonctionne l'identification des contacts ?

L'application utilise la technologie Bluetooth et l'échange de « codes aléatoires » anonymes. Coronalert enregistre automatiquement :

- Le code aléatoire anonyme émis par le téléphone d'une personne avec laquelle l'utilisateur entre en contact et qui a installé l'appli sur son gsm ;
- La distance entre le téléphone de l'utilisateur testé positif au coronavirus et celui de la personne contactée ;
- La durée du contact.

Le suivi des contacts « oubliés » ou « inconnus » de l'utilisateur de l'appli est ainsi rendu possible grâce à Coronalert.

Que se passe-t-il en cas de contact à risque ?

Si Coronalert constate, via la réception des codes aléatoires, que l'utilisateur a été en contact étroit avec une personne testée positive au coronavirus, l'appli lui envoie une alerte sous forme de notification ou de message dans l'application elle-même. **L'utilisateur ne sait donc pas avec qui, ni quand, ni où a eu lieu le contact à risque.**

L'utilisateur qui aura eu un contact à haut risque sera invité à effectuer un test et à se mettre en quarantaine. **L'application lui demandera de contacter son médecin généraliste s'il présente des symptômes** qui font penser au coronavirus. En cas d'absence de symptômes, il pourra obtenir un code pour effectuer un test de dépistage ainsi qu'un certificat de quarantaine (envoyés par le centre de suivi de contact).

Quel est le rôle du médecin ?

Lorsqu'un médecin prescrit un test Covid-19, **il demande au patient s'il utilise l'application Coronalert. Si c'est le cas, le patient est invité à cliquer sur « Générer le code ».** Le patient doit alors préciser la présence ou non des symptômes et la date d'apparition de ces symptômes. L'application **affichera ensuite le code du test et la date de contagiosité.**

Le médecin peut alors saisir ces informations sur le formulaire « COVID-19 » : les rapporter et demander une analyse de laboratoire pour un cas de COVID-19 suspecté.

Le formulaire « *COVID-19 : Déclaration et demande d'analyse de laboratoire pour suspicion de COVID-19* » contient trois champs à remplir :

- Le code d'identification Coronalert : code à 17 chiffres affiché par l'appli Coronalert du patient ;
- La date de contagiosité Coronalert : date de contagiosité, visible sur le même écran ;
- La réception d'une alerte via l'appli Coronalert : oui/non.

Pour plus d'informations sur le formulaire électronique, cliquez [ici](#).

En liant le code de l'appli au test Covid-19, le **patient recevra le résultat du test, positif ou négatif, directement dans l'appli.** Ainsi, il sera informé plus vite.

Coronalert ne remplace pas les mesures existantes. Cette application permet cependant une maîtrise plus rapide et plus précise de nouvelles épidémies. Pour cette raison, nous vous demandons d'encourager l'utilisation de Coronalert.

Pour plus d'informations sur le fonctionnement de Coronalert, cliquez [ici](#).

Je vous remercie d'ores et déjà pour votre collaboration essentielle, qui devrait permettre à l'application Coronalert de trouver pleinement sa place dans le système de suivi des contacts mis au point en Belgique.

Nicolas Lagasse
Fonctionnaire dirigeant